

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Philippe GINOUX - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-001-10651/21/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille et l'aéroport Marseille Provence relative à la promotion du territoire au MIPIM 2022 et au SIMI 2022**

8018

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son Agenda du Développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises, de promouvoir les grands projets structurants et de favoriser ainsi les investissements. La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Jusqu'en 2019, le MIPIM, salon international, réunissait pendant quatre jours 25 000 professionnels de l'immobilier d'entreprise venus de 100 pays, dont 5 400 investisseurs. Tout aussi incontournable et complémentaire à la fois, le SIMI, grand rendez-vous d'affaires entre professionnels, rassemblait quant à lui, pendant trois jours, près de 35 000 participants et 470 exposants. Ils constituent deux occasions pour Aix-Marseille-Provence de mettre en avant ses projets, de confirmer son dynamisme et d'entretenir ses relations avec les acteurs et les décideurs économiques nationaux et internationaux. Après une période d'interruption liée au Covid 19, les salons professionnels reprennent progressivement et le MIPIM September Edition 2021 a bien

montré tout l'intérêt de se retrouver, physiquement, dans ces grands rendez-vous.

Lors des dernières éditions de ces salons, dans un objectif de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a associé à sa participation à ces événements différentes institutions locales, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat, et ce avec un bilan positif : un discours économique partagé avec les Conseils de territoire et les partenaires, plus de 300 rendez-vous et contacts consolidés.

Pour les éditions 2022 du MIPIM et du SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite confirmer son partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence, ainsi que son pilotage de la promotion du territoire lors de ces salons.

Ensemble au MIPIM et au SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence assureront ainsi la promotion d'un territoire commun, mettront en avant une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Smart Port, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la Métropole.

Par ailleurs, eu égard à son objet social, l'association Provence Promotion qui a vocation notamment à apporter son concours à toutes actions de promotion et de développement économique des territoires et entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Bouches-du-Rhône, a manifesté son intérêt pour participer aux côtés des partenaires à ces deux salons. Elle sera donc présente sur le stand lors du MIPIM et du SIMI.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires disposeront d'un stand commun au MIPIM, à Cannes, aux dates prévisionnelles du 15 au 18 mars 2022 et au SIMI, à Paris, aux dates prévisionnelles du 7 au 9 décembre 2022.

Le budget prévisionnel de l'ensemble des partenaires pour cette participation commune au MIPIM et au SIMI 2022 s'élève à 300 000 euros TTC. Il comprend les frais de location de l'emplacement de chaque stand, leur aménagement, les prestations permettant d'optimiser la participation à ces événements ainsi que les prestations de communication et d'animation du stand pour chacun de ces deux salons (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

Le budget prévisionnel de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2022 est donc ainsi défini :

| Dépenses en euros TTC | | Recettes en euros TTC | |
|-----------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|
| Location des stands MIPIM et SIMI | 150 000 | Euroméditerranée | 70 000 |
| Aménagement des stands | 145 000 | GMPP | 40 000 |
| Opérations de promotion | 5 000 | Aéroport Marseille Provence | 10 000 |
| | | | |
| | | <i>Sous-total partenaires</i> | <i>120 000</i> |
| | | | |
| | | Participation Métropole | 180 000 |
| | | | |
| TOTAL | 300 000 | TOTAL | 300 000 |

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élèvera à la somme de 180 000 euros TTC, chaque partenaire versant à la Métropole, mandataire des partenaires, le montant de sa participation financière pour l'organisation de ces événements.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence,

jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2022 et au SIMI 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°21/365/D du 8 juillet 2021 portant sur la location d'un stand de 87 m² du 15 au 18 mars 2022 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'après plusieurs participations aux bilans positifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer aux éditions 2022 du MIPIM et du SIMI qui sont deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise.
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite à nouveau associer à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au MIPIM 2022 et au SIMI 2022, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2022 de la Métropole.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Métropole 2022 : - Fonction : 64 - nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : B 330.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2022 de la Métropole : sous-politique B330 nature 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON